



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

SOMMAIRE

1 - PERIMETRE ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2008	4
1.1 - PERIMETRE DE BOURGES PLUS.....	4
1.2 - PERIMETRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (REGIE ET DELEGATION DE SERVICE).....	5
1.3 - ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN REGIE.....	6
2 - INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 8	
2.1 – INDICATEURS GENERAUX.....	8
2.2 – ZONAGES D'ASSAINISSEMENT.....	8
2.3 - CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUFS.....	10
2.4 - DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES.....	11
3 - INDICATEURS TECHNIQUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
3.1 – INDICATEURS GENERAUX.....	11
3.2 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BERRY BOUY.....	14
3.3 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE TROUY.....	17
3.4 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MARMAGNE.....	20
3.5 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PLAIMPIED GIVAUDINS.....	22
3.6 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA CHAPELLE SAINT URSIN.....	24
3.7 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SUBDRAY.....	26
3.8 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT GERMAIN DU PUY.....	28
3.9 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MORTHOMIERS.....	31
3.10 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BOURGES - SAINT DOULCHARD – TROUY NORD – PLAIMPIED LE PORCHE.....	33
4 - INDICATEURS FINANCIERS	38
4.1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	38
4.1.1 Redevance et principes tarifaires.....	38
4.1.2 Tarifs 2009 de l'assainissement collectif.....	38
4.1.3 Tarifs 2009 de l'assainissement non collectif.....	39
4.2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	40
4.2.1 Dépenses et recettes réelles (extraits du compte administratif).....	40
4.2.2 Répartition des principales recettes de fonctionnement.....	40
4.2.3 Répartition des principales dépenses.....	41
4.2.4 La dette et son évolution.....	41
4.2.5 Durée d'extinction de la dette / capacité de désendettement.....	42
4.2.6 Taux d'intérêt moyen.....	42
5 - PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2009	42
5.1 - CREATION DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT NEUFS.....	42
5.2 - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU.....	43
5.3 - TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU.....	43
5.4 - TRAVAUX SUR STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE RELEVEMENT.....	43
5.5 - TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU (2005-2009).....	43

Préambule

Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Bourges, pour l'année 2009.

Le Service Public de l'Assainissement concerne en 2009, les communes suivantes :

- ANNOIX
- ARÇAY
- BERRY BOUY
- BOURGES
- LA CHAPELLE SAINT URSIN
- LE SUBDRAY
- MARMAGNE
- MORTHOMIERS
- PLAIMPIED GIVAUDINS
- SAINT DOULCHARD
- SAINT GERMAIN DU PUY
- SAINT JUST
- SAINT MICHEL DE VOLANGIS
- TROUY

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément aux décrets n°95-635 du 6 mai 1995 et n°2007-675 du 2 mai 2007. Il publie les principales informations techniques et financières relatives à l'exercice, ainsi que les indicateurs réglementaires.

Points forts de l'exercice 2009 :

La mise en conformité administrative des stations d'épuration s'est poursuivie. L'autorisation de rejet de la station d'épuration de Bourges a fait l'objet d'un avis favorable exprimé par le Commissaire-Enquêteur le 5 janvier 2009.

Les autorisations de rejet des stations d'épuration de l'agglomération (hormis St Germain du Puy et Plaimpied-Givaudins, déjà obtenues en 2007 et 2008 sont à présent en attente d'examen par le CODERST (Comité Départemental d'Evaluation des Risques Scientifiques et Techniques).

Au plan technique, la mise en exploitation d'une nouvelle station d'épuration à Plaimpied-Givaudins a eu lieu en septembre 2009. Parallèlement, des efforts importants de maintenance lourde et de renouvellement d'organes d'aération ont été engagés sur les stations d'épuration de Bourges et de Morthomiers.

La mise en œuvre de l'auto-surveillance des réseaux s'est poursuivie par la validation des synoptiques et la définition des points de mesures permanents qui feront l'objet d'une instrumentation à partir de 2011.

La cellule de contrôle des rejets industriels s'est pleinement déployée au cours de l'exercice et trois nouvelles conventions de rejet ont été établies (NEXTER SYSTEMS, Blanchisserie Inter-hospitalière Bourges-Vierzon, Chaufferie Urbaine à biomasse).

Par ailleurs, l'exercice 2009 a contribué au développement d'une quadruple certification Qualité-Sécurité-Environnement-Ethique en préparant l'intégration de la nouvelle station d'épuration de Plaimpied-Givaudins dans le périmètre de certification environnemental.

Au cours de l'exercice, un schéma directeur de travaux hiérarchisés et chiffrés a été établi. Les propositions techniques retenues sont en cours de validation, et leur incidence financière fait l'objet d'une simulation menée en étroite concertation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

1 - Périmètre et organisation du Service de l'Assainissement en 2008

1.1 - PERIMETRE DE BOURGES PLUS

En 2008, le périmètre de Bourges Plus regroupe 14 communes et une population de 100 000 habitants environ. (cf. Figure 1)



Figure 1 :
Périmètre de BOURGES PLUS
en 2009

Communes	Nombre d'habitants
ANNOIX	240
ARÇAY	485
BERRY BOUY	1 144
BOURGES	73 182
LA CHAPELLE SAINT URSIN	3 298
LE SUBDRAY	841
MARMAGNE	1 996
MORTHOMIERS	688
PLAIMPIED GIVAUDINS	1 738
SAINT DOULCHARD	9 266
SAINT GERMAIN DU PUY	4 954
SAINT JUST	600
SAINT MICHEL DE VOLANGIS	450
TROUY	3 949
Total :	102 831

1.2 - PERIMETRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (REGIE ET DELEGATION DE SERVICE)

a) Périmètre opérationnel :

Le périmètre opérationnel du Service de l'Assainissement recouvre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

En matière d'assainissement collectif, le périmètre opérationnel porte sur les infrastructures publiques de collecte et de traitement des eaux usées en mode séparatif, et du réseau d'assainissement pour partie unitaire de la commune de Saint Germain du Puy. Il exclut, à ce jour, les infrastructures d'assainissement pluvial en mode séparatif.

En matière d'assainissement non collectif, le périmètre opérationnel porte sur l'ensemble des communes membres.

b) Périmètre d'exploitation en régie :

Le périmètre d'exploitation en régie couvre l'ensemble des communes pour l'assainissement non collectif et douze communes pour l'assainissement collectif (cf. Figure 2).

c) Périmètre de délégation de service public

L'assainissement collectif fait l'objet d'une délégation de service public confiée à Véolia Eau pour les communes suivantes :

- Trouy (jusqu'au 31/12/2013)
- Marmagne (jusqu'au 30/06/2012)

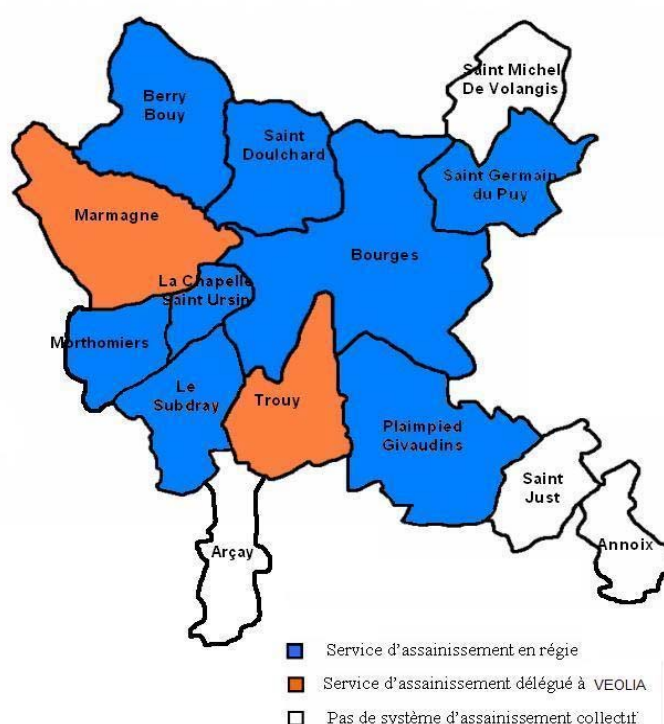


Figure 2 : Périmètre opérationnel de l'assainissement en 2009

1.3 ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN REGIE

Le **Service de l'Assainissement Collectif** se structure autour de 5 secteurs d'activités (cf. Figure 3) :

- Vérification de la conformité des raccordements aux infrastructures publiques
- Exploitation du réseau et des branchements
- Exploitation des stations d'épuration et de relèvement
- Gestion de clientèle et suivi des recettes
- Travaux neufs.

Les agents du secteur « **Vérification des raccordements** » sont chargés de contrôler la conformité des raccordements particuliers par rapport aux spécifications du Règlement d'Assainissement et de la réglementation en vigueur, notamment la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées pour les systèmes séparatifs.

Les agents du secteur « **Exploitation des réseaux** » sont chargés de l'entretien du système de collecte des eaux usées (réseau et ouvrages annexes).

Ils effectuent les opérations de nettoyage et de curage des ouvrages, ainsi que leur réparation. Ils réalisent également les opérations d'inspections télévisées.

Les agents du secteur « **Exploitation des stations** » sont chargés de l'entretien, de la maintenance et de l'optimisation du fonctionnement des stations d'épuration et des postes de relèvement.

Ils effectuent également une partie des prélèvements et des analyses réglementaires dans le cadre de l'auto-surveillance des stations de traitement.

Une cellule spécialisée assure, par ailleurs, l'interface téléphonique avec les usagers, apporte une réponse de premier niveau et oriente les appels. Cette même cellule assure également, en utilisant l'ensemble des moyens logiciels disponibles, la facturation et la mise en recouvrement des éléments suivants :

- √ Redevance d'assainissement (collectif et non collectif)
- √ Surtaxe d'assainissement (collectif et non collectif)
- √ Travaux effectués en régie pour compte de tiers
- √ Participation pour raccordement à l'égout (PRE)
- √ Redevance pour traitement des lixiviats et matières de vidange

Les agents du secteur « **Travaux neufs** » sont chargés de la programmation, du suivi et du contrôle de la bonne exécution des travaux confiés aux entreprises, notamment, dans le cadre de la pose de collecteurs et de branchements particuliers neufs.

Le **Service de l'Assainissement Non Collectif** (SPANC) exerce la compétence de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Il a assuré en 2009 les missions suivantes :

- √ Programmation et suivi des contrôles de conception et de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif neuves,
- √ Réalisation de contrôles-diagnostic d'installations d'assainissement non collectif existantes,
- √ Conseils d'optimisation du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif,
- √ Contribution à l'élaboration du SIG (Base de données Cartajour relative à l'assainissement non collectif).

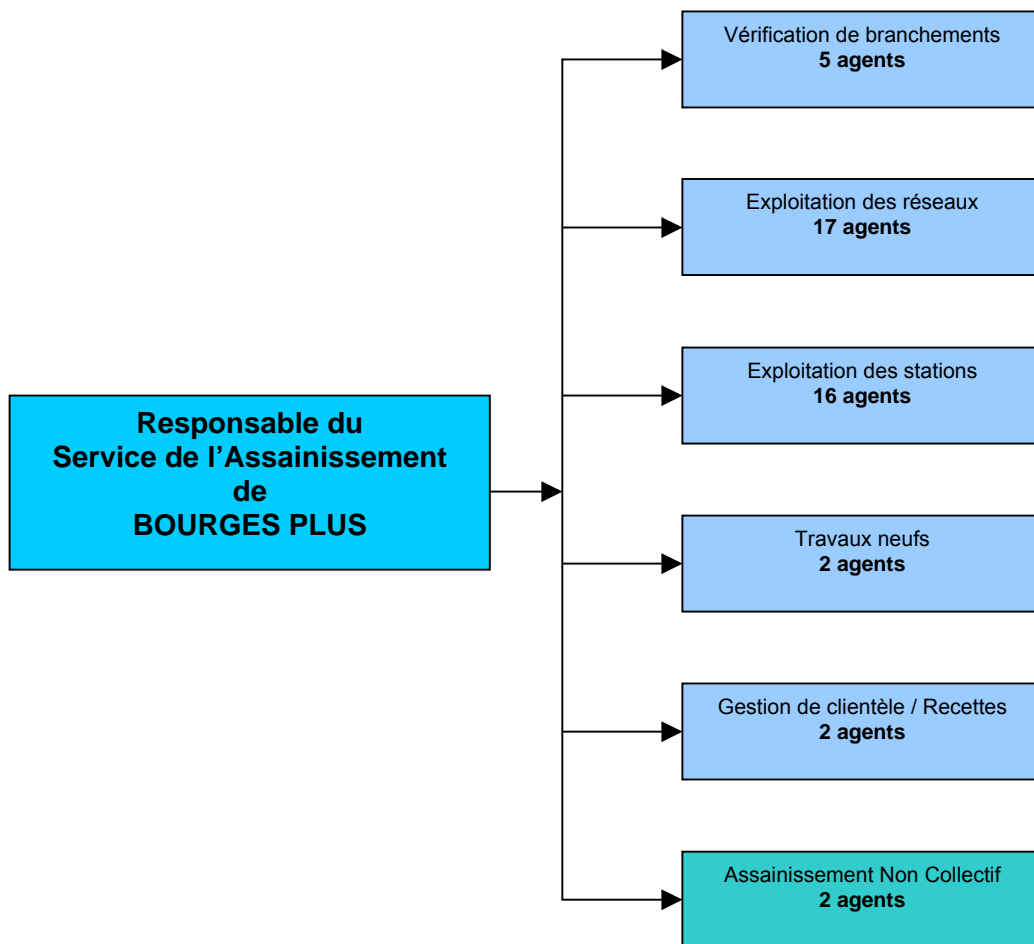


Figure 3 : Organisation du Service de l'Assainissement en 2009

L'effectif du Service de l'Assainissement comprend 45 agents en 2009.

2 - Indicateurs Techniques du Service Public d'Assainissement Non Collectif

2.1 -- INDICATEURS GENERAUX

Les indicateurs résultant de l'arrêté du 2 mai 2007 sont les suivants :

2.1.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération :	+20
- application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération :	+20
- mise en œuvre du contrôle de conception et d'exécution des installations de moins de 8 ans :	+30
- mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien des installations de plus de 8 ans :	+30
TOTAL :	+100

En l'absence de service proposé à l'utilisateur pour l'entretien, la réalisation de travaux de réhabilitation et le traitement des matières de vidange, l'indice de mise en œuvre s'établit à :
 $I = 100 / 140$.

2.1.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

Période prise en compte : de 2006 à 2009, 2006 étant l'année de création du SPANC.

Installations conformes prises en compte :

- installations neuves ayant fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution sans réserve
- installations existantes ayant fait l'objet d'un diagnostic et ne présentant pas de nuisances pour le milieu naturel.

Nombre de contrôles réalisés	2006	2007	2008	2009	Cumulé
Installations neuves (A)	61	75	75	64	275
Installations existantes (diagnostic « sans nuisances ») (B)	307	399	399	252	1 357
Nombre d'installations contrôlées (C)	557	740	660	625	2 582
Taux de conformité % $\frac{(A+B)}{C}$	66	64	72	50	63

2.2 -- ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

La délimitation des zones du territoire dévolues à l'assainissement non collectif a été lancée dès 1998, dans le respect des prescriptions du décret du 3 juin 1994. Une étude de zonage reste à réaliser pour la Commune d'Annoix.

Le détail des études de zonage réalisées à ce jour et le nombre d'installations d'assainissement non collectif recensées lors des études de zonage s'établit comme suit (cf. Tableau 1) :

Commune	Date de l'étude de zonage	Nombre d'installations d'assainissement non collectif	Approbation du plan de zonage par délibération de l'assemblée compétente
ANNOIX	A programmer	122*	Reste à réaliser
ARÇAY	2005	170	Conseil Communautaire du 26/03/07
BERRY BOUY	1998	246*	Conseil Municipal du 24/10/98
BOURGES	2000	856*	Conseil Municipal du 21/06/01
LA CHAPELLE SAINT URSIN	2005	14*	Conseil Municipal du 10/10/06
LE SUBDRAY	2002	311*	Conseil Municipal du 17/12/02
MARMAGNE	2001	178*	Conseil Municipal du 14/05/02
MORTHOMIERS	1999	74	Conseil municipal du 27/04/00
PLAIMPIED GIVAUDINS	2004	261*	Conseil Communautaire du 16/12/05
SAINT DOULCHARD	2003	250*	Conseil Communautaire du 01/04/05
SAINT GERMAIN DU PUY	2002	374*	Conseil Communautaire du 07/11/03
SAINT JUST	2001	252*	Conseil Municipal du 22/11/01
SAINT MICHEL DE VOLANGIS	2004	153*	Conseil Communautaire du 28/10/05
TROUY	1999	266*	Conseil Municipal du 30/04/99

TOTAL 3 527 *estimées en 2004 par Bourges Plus

Tableau 1 : Etudes de zonage réalisées - nombre d'installations recensées

Le nombre d'usagers du SPANC a cependant été réestimé à la baisse en fonction des évolutions suivantes :

- Extensions du réseau d'assainissement collectif réalisées depuis 2006
- Programmation dans un horizon de 4 ans d'extensions de réseau d'assainissement collectif.

Le périmètre stabilisé du SPANC est ainsi estimé à 3000 usagers.

2.3 - CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUFS

Le Bureau d'Etudes PACT 18 a procédé pour le compte de Bourges Plus au contrôle systématique de conception et de bonne exécution des dispositifs d'assainissement non collectif neufs correspondant à des habitations individuelles implantées sur le territoire de l'Agglomération à partir du mois de juin 2004.

L'exercice 2009 s'est caractérisé par l'achèvement de la prestation du PACT18 à partir de juillet, et la reprise en régie des contrôles par le SPANC de Bourges Plus.

Au cours de l'exercice 2009, 128 contrôles ont été réalisés (cf tableau 2) :

- √ Le contrôle de conception et d'implantation du dispositif qui est effectué au stade projet.
- √ Le contrôle de bonne exécution qui est réalisé à la fin des travaux, avant remblaiement.

Le contrôle de conception et d'implantation exige la réalisation sur site d'une caractérisation pédologique du sol et d'un test de perméabilité (analyse de la composition du sol et de ses capacités d'infiltration).

On notera que l'arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux prescriptions en matière de conception des installations d'assainissement non collectif constitue un nouveau texte de référence.

Communes	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de bonne exécution*
ANNOIX	2	0
ARÇAY	2	7
BERRY BOUY	7	3
BOURGES	17	15
LA CHAPELLE SAINT URSIN	1	0
LE SUBDRAY	6	3
MARMAGNE	3	1
MORTHOMIERS	0	0
PLAIMPIED GIVAUDINS	3	5
SAINT DOULCHARD	3	2
SAINT GERMAIN DU PUY	5	5
SAINT JUST	4	6
SAINT MICHEL DE VOLANGIS	8	6
TROUY	3	3
TOTAL	64	56 (1) 64 (2)

(1) hors établissements commerciaux ou artisanaux

(2) avec établissements commerciaux ou artisanaux

Tableau 2 : Nombre de contrôles de dispositifs d'assainissement non collectif neufs réalisés en 2009

2.4 -DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES

L'exercice 2009 a vu la poursuite de la mise en œuvre des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif existantes.

561 installations ont fait l'objet d'un diagnostic ; elles font partie d'un échantillon constitué en fonction des objectifs initiaux suivants :

- diagnostic réalisé à l'occasion d'une cession d'immeuble (information des notaires selon le principe de la vente en l'état)
- 20 à 25 % du parc des installations des communes suivantes : Arçay, Berry Bouy, Bourges, Marmagne, Plaimpied-Givaudins, Saint Michel de Volangis, Saint Germain du Puy et Saint Just.

Le cycle nécessaire à l'établissement de l'ensemble des diagnostics initiaux devrait ainsi s'établir sur la période 2006-2010.

Les principaux résultats techniques de l'exercice 2009 sont les suivants :

- 45 % des installations contrôlées ne présentent pas de nuisances pour le milieu naturel
- 30 % des installations contrôlées présentent une nuisance potentielle pour le milieu naturel (mauvaise configuration des installations, sous-dimensionnement, absence d'entretien, ...).
- 25 % des installations contrôlées présentent une forte pollution du milieu naturel (infiltration en puisard, écoulement d'eaux usées non traitées par voie superficielle, ...).

A titre indicatif, le nombre d'installations restant à diagnostiquer s'établit à 400 pour 2010.

3 - Indicateurs techniques de l'assainissement collectif

3.1 -- INDICATEURS GENERAUX

Les réseaux de collecte et de transport des eaux usées aboutissent à neuf stations d'épuration, dont les capacités maximales théoriques s'échelonnent entre 600 et 96 000 équivalents-habitants.

Les neuf systèmes d'assainissement ainsi formés sont hydrauliquement indépendants. Il s'agit pour 2008 des systèmes suivants :

- Berry Bouy
- Bourges – Saint Doulchard – Trouy Nord – ZA du Porche
- La Chapelle Saint Ursin
- Le Subdray (zone d'activités du César uniquement, le Bourg étant classé en zonage d'assainissement non collectif)
- Marmagne
- Morthomiers
- Plaimpied-Givaudins

- Saint Germain du Puy (à l'exclusion du secteur de collecte de la station d'épuration de Fenestrelay, dont la transformation en station de refoulement a été réalisée en 2008).
- Trouy Bourg

3.1.1 Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées

Pour mémoire : en attente finalisation SIG (couche assainissement en cours de constitution)

3.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, selon le barème suivant :

- | | |
|---|-----------|
| - existence de plans de réseau : | 10 |
| - mise à jour annuelle : | 20 |
| - dénombrement des branchements : | 10 |
| - définition plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation : | 10 |
| - localisation et identification des interventions : | <u>10</u> |

Indice de connaissance : 60/100

3.1.3 Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

- conformité en cours d'obtention après installation et mise en œuvre de l'auto-surveillance des systèmes d'assainissement ;
- performances des ouvrages d'épuration globalement conformes à l'arrêté du 22 juin 2007 ;
- dépassements ponctuels observés par temps de pluie sur la station d'épuration de Bourges.

3.1.4 Taux de boues issues des ouvrages évacuées selon les filières conformes à la réglementation

L'évacuation et la valorisation des boues d'épuration est confiée aux prestataires suivants :

- VEOLIA (délégation de service public pour les stations d'épuration de Trouy et de Marmagne ; valorisation agricole des boues selon un plan d'épandage réglementaire) ;
- LYONNAISE DES EAUX/TERRALYS (marché public de service pour la déshydratation mobile, le compostage et la valorisation des boues (actuellement sous forme agricole selon un plan d'épandage réglementaire).

Le taux des boues évacuées en conformité avec la réglementation est de 100 %.

3.1.5 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Nombre de demandes d'indemnisation pour débordement reçues en 2009 : 3.

Nombre d'habitants desservis par le système d'assainissement collectif : 90 000.

Taux de débordement : 3×10^{-4} .

3.1.6 Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau

Nombre de points sensibles : 38

Linéaire estimé du réseau : 375 km (en attente finalisation SIG couche assainissement)

L'indice s'élève à : $I = 38 / 3,75 = 10,13$

3.1.7 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau

Pour mémoire, en attente de la finalisation des dossiers d'autorisation de rejet (en cours d'examen par MISE 18).

3.1.8 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées

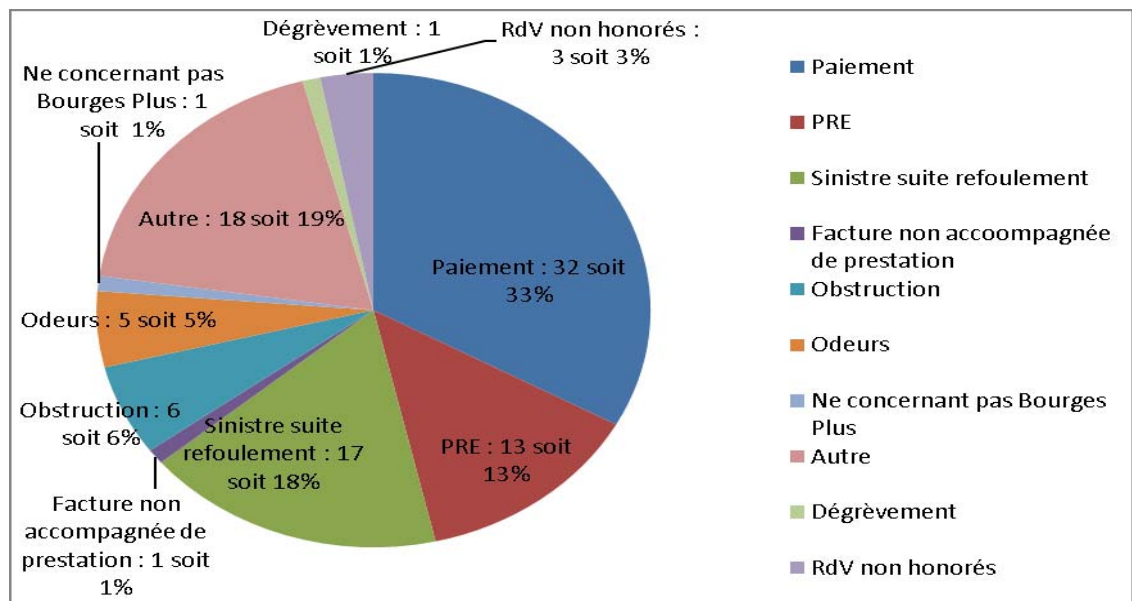
La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, selon un barème établi par arrêté du 2 mai 2007.

L'indice de connaissance se décline pour Bourges Plus comme suit :

- identification sur plans des points de rejets : + 20
 - évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet : + 10
 - connaissance de la qualité des milieux récepteurs : + 10
 - réalisation d'enquêtes de terrain pour identifier points de déversement : + 20
- Indice de connaissance : 60 / 120

3.1.9 Taux de réclamation des usagers

Réclamations usagers de l'assainissement en 2009



Le taux de réclamation usagers s'établit à 3,6 ‰ en 2009, en augmentation par rapport en 2008 (3 ‰). Toutefois, l'analyse des réclamations par typologie montre l'impact de deux pétitions, totalisant à elles seules 20 occurrences. Ces pétitions ont fait l'objet d'un plan d'action en réponse :

- Diffusion d'une lettre circulaire aux usagers du SPANC rappelant les obligations réglementaires ainsi que la teneur du service rendu ;
- Enquête de terrain auprès des riverains signalant un reflux des eaux d'égout à l'issue d'un curage préventif du réseau, incitation à la mise en conformité des installations intérieures, établissement d'une liste d'usagers sensibles ;

On pourra noter, par ailleurs, que le nombre de réclamations usagers est en diminution au 4^{ème} trimestre 2009, en relation avec l'affectation d'une nouvelle ressource et le développement d'une messagerie électronique dédiée aux demandes de certificats d'assainissement.

3.2- SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BERRY BOUY

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m ³)
séparatif	2 800	1	235	21 448

Tableau 3 : Caractéristiques du système de collecte de Berry Bouy

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	charge (kg DBO5/j)	
boues activées	1995	Technipompe	1000	200	60	oui

Tableau 4 : Caractéristiques de la station d'épuration de Berry Bouy

Le dossier d'autorisation de rejet, finalisé dans le cadre de l'étude-diagnostic du système d'assainissement, est en cours d'instruction par la Police de l'Eau.

Pendant cette période transitoire, les performances visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 annexe I et celles résultant du classement en zone sensible (N, P) l'effluent devant respecter soit les concentrations soit les rendements (arrêté du 22 juin 2007 annexe II).

Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement d'élimination minimum (%)
DBO5	35	60
DCO	/	80
MES	/	50
NGL**	15	70
Pt**	2	80

** en moyenne annuelle

Tableau 5 : Objectifs de traitement de la station d'épuration de Berry Bouy

c) Charges reçues

	Capacité nominale de la station	Charge en entrée de station	pourcentage de sa capacité maximale
débit (m3/j)	200	79 *	39%
DCO (kg/j)	120	51,7 **	43%
DBO5 (kg/j)	60	15 **	25%
MES (kg/j)	90	17,9 **	20%
NTK (kg/j)	15	6,2 **	41%
Pt (kg/j)	4	0,8 **	20%

* moyenne annuelle

** d'après 2 bilans annuels 24h

Tableau 6 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de Berry Bouy

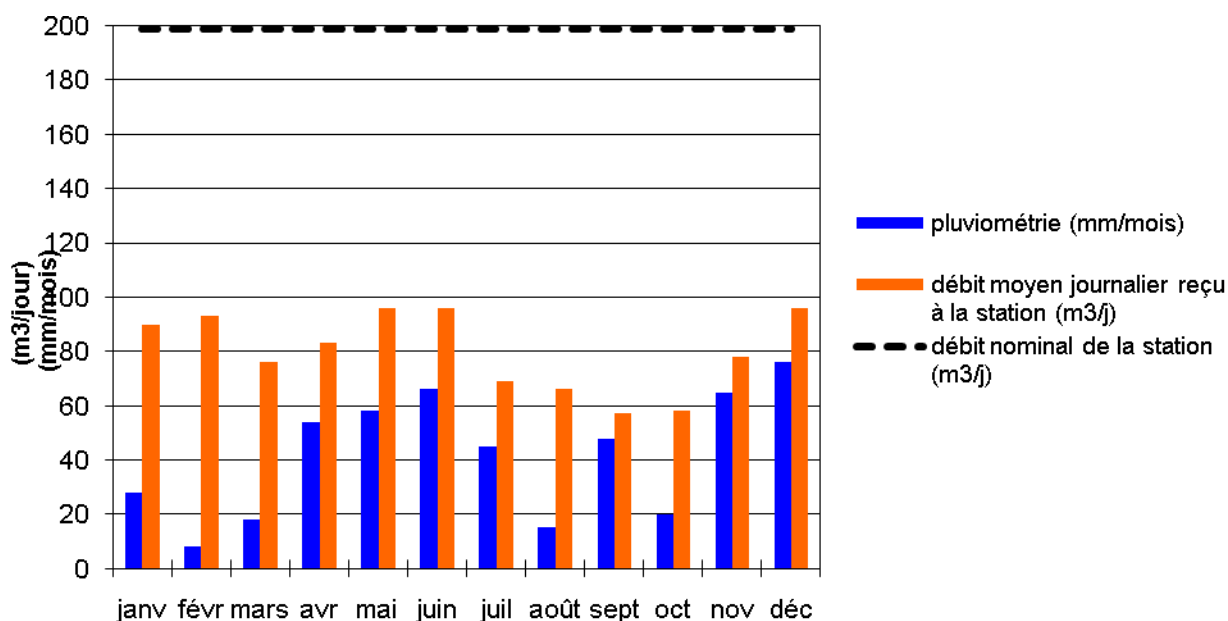


Figure 4 : Influence de la pluviométrie sur le débit reçu à la station d'épuration de Berry Bouy

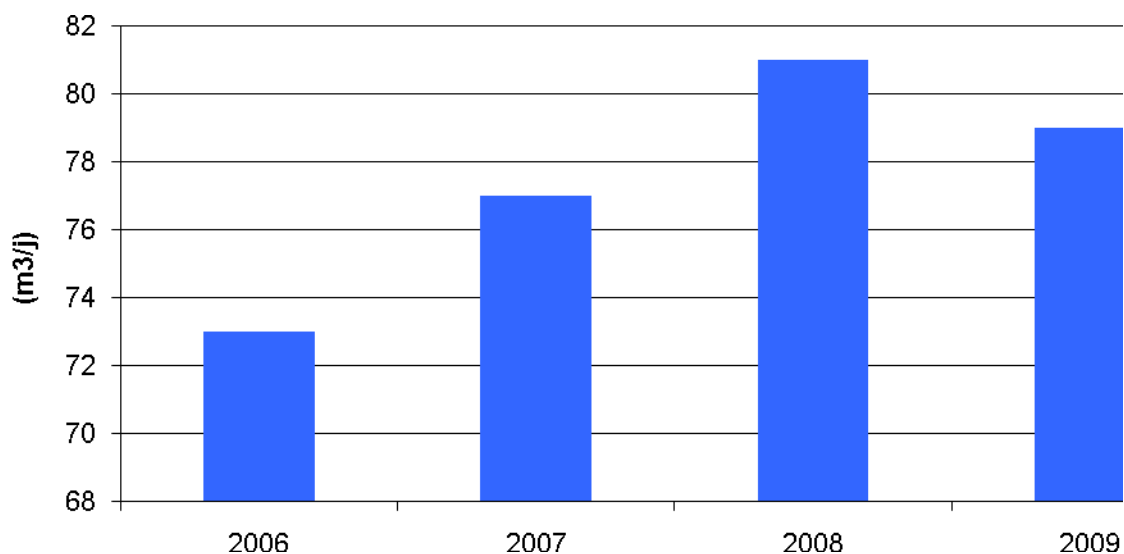


Figure 5 : Evolution du débit moyen journalier reçu à la station de Berry Bouy

Les débits reçus sont stables par rapport à 2008 (81 m³/j).

L'apport d'eaux claires parasites permanentes en période hivernale se confirme alors même que l'influence de la pluviométrie sur le débit reçu à la station d'épuration est peu marqué (cf figure 4).

Plus précisément, les apports ponctuels et/ou diffus en provenance de la rue de la Lande devront faire l'objet d'investigations complémentaires.

Le taux de charge hydraulique s'établit à 39 %.

Les charges polluantes reçues représentent selon le paramètre analysé, 20 % à 43 % de la capacité nominale de la station d'épuration. Ce taux de charge est par ailleurs cohérent avec la population raccordée, estimée à 400 habitants environ (200 foyers).

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration des effluents rejetés (mg/l)	Concentration imposée (mg/l)	Rendement (%) effluent rejeté	Rendement imposé (%)
DCO	34,9 *	35	95 *	/
DBO5	3,9 *	/	98 *	/
MES	7,4 *	/	97 *	/
NGL	3,4 *	15	96 *	70
Pt	1,2 *	2	89 *	80

* établi à partir de 2 bilans d'autosurveillance

Tableau 7 : Qualité des effluents rejetés par la station d'épuration de BERRY BOUY

Le fonctionnement de la station d'épuration en termes de qualité des rejets est conforme aux objectifs. On notera, toutefois, la variabilité des charges reçues et l'absence de régulation fine de l'aération en fonction de la charge.

e) Production de boues

La production de boues s'élève pour 2009 à 5,93 tonnes de matières sèches, en cohérence avec les ratios couramment admis et la population raccordée estimée. La production de boues est en recul de 15 % par rapport aux exercices précédents, en raison de la marge d'incertitude sur la mesure de siccité au moment du prélèvement de boues liquides.

Depuis le début de l'année 2005, les boues sont exclusivement destinées au compostage et sont envoyées, après déshydratation mobile, sur la plateforme de la Lyonnaise des Eaux située route des Quatre Vents à Bourges. Le compost produit fait l'objet d'une valorisation agricole dans le cadre d'un plan d'épandage réglementaire piloté par le prestataire précité.

3.3 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE TROUY

Il est exploité par VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2013, dans le cadre d'une délégation de service public.

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	10 000	1	1 230	129 064

Tableau 8 : Caractéristiques du système de collecte de Trouy

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	Charge (kg DBO5/j)	
boues activées	1994	Sabla	1200	240	72	oui

Tableau 9 : Caractéristiques de la station d'épuration de Trouy

Le dossier d'autorisation de rejet, finalisé dans le cadre de l'étude-diagnostic du système d'assainissement, est en cours d'instruction par la Police de l'Eau. Pendant cette période transitoire, les performances visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 et celles relevant du classement en zone sensible (N, P), l'effluent devant respecter soit les concentrations soit les rendements (cf. annexes I et II de l'arrêté précité).

Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement d'élimination minimum (%)
DBO5	35	60
DCO	/	80
MES	/	50
NGL**	15	70
Pt**	2	80

** en moyenne annuelle

Tableau 10 : Objectifs de traitement de la station d'épuration de Trouy

c) Charges reçues

	Capacité nominale de la station	Charge en entrée	pourcentage de sa capacité nominale
débit (m3/j)	240	177 **	74%
DCO (kg/j)	144	141 **	97%
DBO5 (kg/j)	72	42 **	58%
MES (kg/j)	108	71 **	65%
NTK (kg/j)	18	20 **	>100%
Pt (kg/j)	4,8	2,72 **	56%

** d'après 2 bilans 24 h réalisés par l'exploitant

Tableau 11 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de Trouy

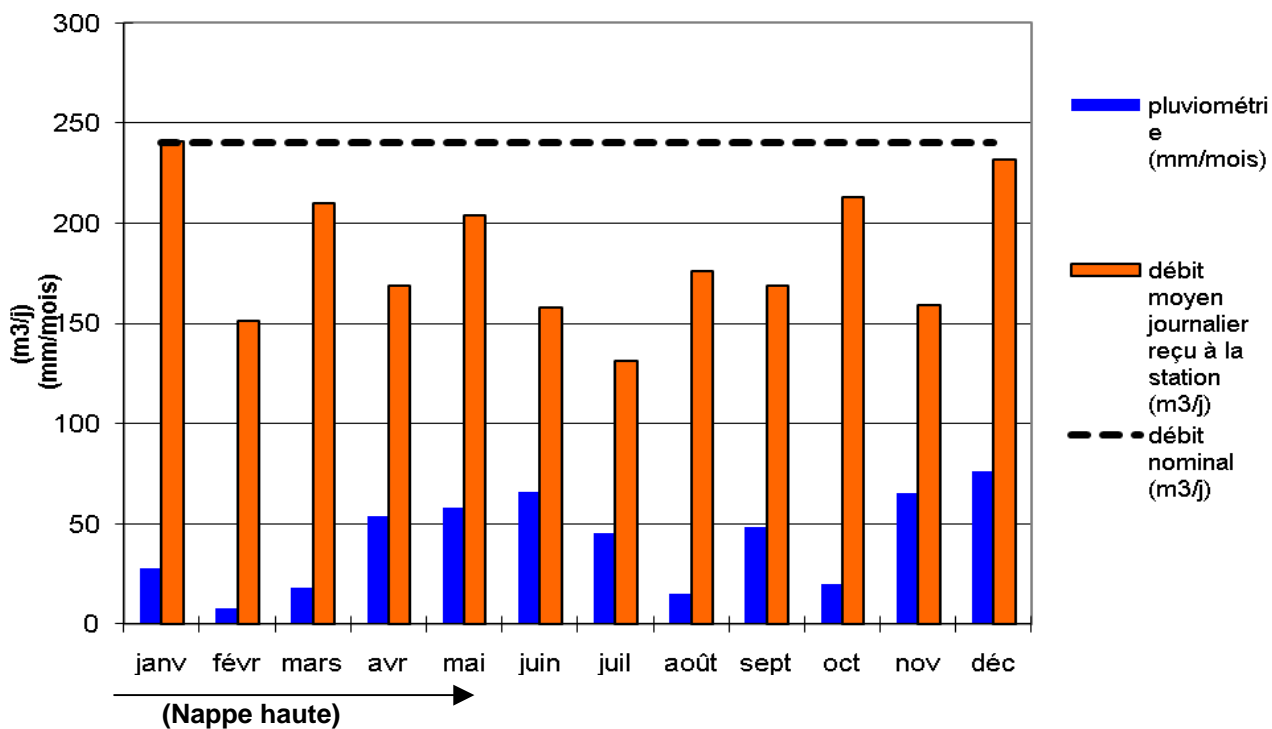


Figure 6 : Evolution des débits mensuels et de la pluviométrie reçus à la station d'épuration de Trouy

Le taux de charge hydraulique s'établit à 74% de la capacité normale. Si celui-ci est stable par rapport à 2008, il révèle toutefois une évolution saisonnière plus marquée, avec l'influence probable d'eaux claires parasites de ressuyage en janvier et octobre 2009.

Les charges de pollution carbonées et azotées en entrée de station sont ponctuellement élevées, mais en net recul par rapport à 2008, en raison d'une meilleure fiabilité des mesures d'auto-surveillance réalisées en l'absence de retours en tête de la filière boues.

L'Etude-diagnostic achevée en 2008 confirme le taux de dilution acceptable de l'effluent et la fragilité du milieu récepteur. Les travaux envisagés à partir de 2013 concernent la construction d'un traitement tertiaire neuf et la restructuration de la filière de traitement des boues.

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration des effluents rejetés (mg/l)	Concentration imposée (mg/l)	Rendement (%)**	Rendement imposé (%)
DCO	77 **	35	90	-
DBO5	7 **	/	97	-
MES	20 **	/	94	-
NGL	38 **	15	69	70
Pt	0,75 **	2	94	80

** établi à partir de 2 bilans réalisés par l'exploitant, amont filtre à sable

Tableau 12 : Qualité des effluents rejetés par la station d'épuration de Trouy

Les rejets de la station d'épuration se caractérisent par un dépassement des prescriptions pour les paramètres DCO et NGL, confirmant la nécessité d'un traitement tertiaire. Il convient également d'assurer jusqu'en 2013 des extractions de boues plus régulières et d'en assurer la valorisation en tenant compte de la conception des équipements en place. Une restructuration de la filière de traitement des boues pourrait être programmée à partir de 2014, ainsi que la reconstruction d'un traitement tertiaire. Ces aménagements permettraient le développement de l'urbanisation dans les limites résultant de la concertation menée en phase d'étude-diagnostic.

e) Production de boues

La production de boues s'établit pour 2009 à 18,41 tonnes de matières sèches, en augmentation de 57 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est lié à la représentativité aléatoire des mesures de siccité réalisées lors des extractions de boues.

La valorisation des boues s'effectue sous forme liquide par épandage agricole, dans le cadre d'un plan d'épandage réglementaire notifié par arrêté préfectoral du 12 juin 2006.

3.4 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MARMAGNE

Il est exploité par VEOLIA dans le cadre d'une délégation de service public.

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	11 459	1	747	76 108

Tableau 13 : Caractéristiques du système de collecte de Marmagne

b) Caractéristiques de la station

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	Charge (kg DBO5/j)	
boues activées	1975	Degrémont - Sabla	2400	470	120	oui

Tableau 14 : Caractéristiques de la station d'épuration principale de Marmagne

Le dossier d'autorisation de rejet, finalisé dans le cadre de l'étude-diagnostic du système d'assainissement, est en cours de validation par la Police de l'Eau. Pendant cette période transitoire, les performances visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 et celles relevant du classement en zone sensible (N, P), l'effluent devant respecter les concentrations ou les rendements (cf. annexes I et II de l'arrêté précité).

Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement d'élimination minimum (%)
DBO5	35	60
DCO	/	80
MES	/	50
NGL*	15	70
Pt*	2	80

* en moyenne annuelle

Tableau 15 : Objectifs de traitement de la station d'épuration de Marmagne

c) Charges de pollution reçues

	Capacité nominale de la station	Charge en entrée de station*	pourcentage de sa capacité
débit (m3/j)	470	297 **	63%
DCO (kg/j)	288	130 **	45%
DBO5 (kg/j)	120	45 **	37%
MES (kg/j)	216	59 **	27%
NTK (kg/j)	36	16 **	44%
Pt (kg/j)	9,6	2,1 **	21%

** d'après deux bilans 24 h

Tableau 16 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de Marmagne

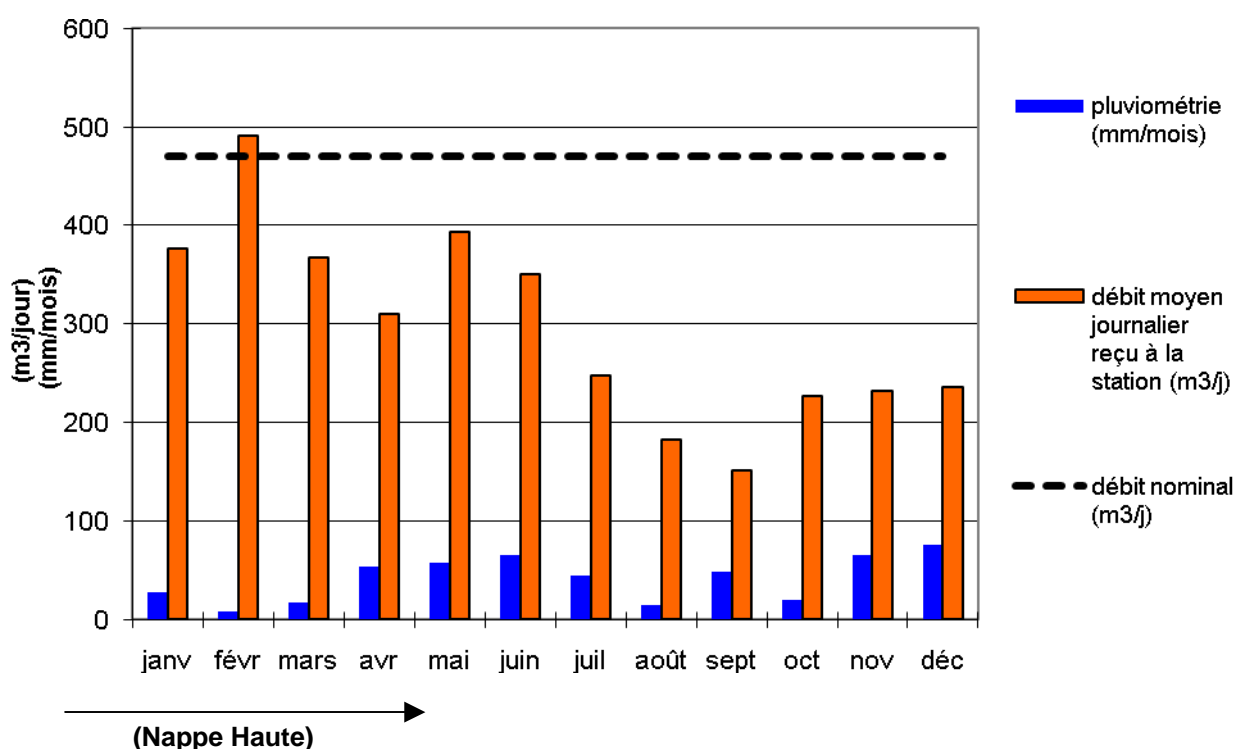


Figure 7 : Evolution des débits mensuels et de la pluviométrie reçus à la station d'épuration de Marmagne

Le débit moyen reçu s'élève à 297 m³/jour, en diminution par rapport aux exercices précédents. Les fortes charges hydrauliques sont quasi-permanentes de janvier à juin et sans corrélation évidente avec la pluviométrie directe. On notera cependant que les surcharges hydrauliques par rapport à la capacité nominale se limitent au mois de février et n'affectent pas la qualité des rejets.

Les charges de pollution reçues se situent dans un intervalle de 21 à 45% selon le paramètre considéré et ne constituent pas un facteur limitant du système d'assainissement.

L'étude-diagnostic achevée en 2008 relativise en conséquence la priorité des travaux de réhabilitation à engager sur le réseau, au profit du raccordement des effluents de Pont-Vert sur la station d'épuration.

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration des effluents rejetés (mg/l)*	Concentration imposée (mg/l)	Rendement (%) *	Rendement imposé (%)
DCO	39,5 *	35	89	60
DBO5	5,5 *	/	95	80
MES	18 *	/	90	50
NGL	15	15	64	70
Pt	1,35 *	2	80	80

* établi à partir de 2 analyses d'autosurveillance réalisées par l'exploitant

Tableau 17 : Qualité des effluents rejetés par la station de Marmagne

Les rejets de la station d'épuration sont en limite de conformité par rapport aux objectifs en matière de traitement de l'azote. Ce commentaire est toutefois à relativiser en raison du nombre restreint d'analyses d'auto-surveillance. Les préconisations d'amélioration et transmises à l'exploitant concernent la gestion de l'aération.

e) Production de boues

La production de boues s'élève en 2007 à 18,45 tonnes de matières sèches, en stabilité par rapport à l'exercice précédent.

La valorisation des boues s'effectue par épandage agricole sous forme liquide dans le cadre d'un plan d'épandage réglementaire notifié par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2000.

3.5 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PLAIMPIED GIVAUDINS

Les usagers bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2008 d'une facture commune eau-assainissement dans le prolongement du déploiement en régie du Service de l'Eau de Bourges Plus.

a) Caractéristiques du système de collecte

Les données explicitées ci-après concernent le système d'assainissement de la partie agglomérée, reliée à une station d'épuration distincte. (Pour mémoire : les réseaux de la ZAC du Porche convergent vers le système de collecte de Bourges).

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	6 760	2	447	32 384

Tableau 18 : Caractéristiques du système de collecte de Plaimpied-Givaudins

On notera que l'assiette des volumes soumis à redevance d'assainissement collectif est en recul par rapport à 2008, dans un contexte de modification du calendrier de relève et de facturation liée à la reprise en régie par Bourges Plus.

b) Caractéristiques de la station d'épuration

La capacité de la station d'épuration qui a assuré la continuité du service en 2009 est de 900 EH. Du fait de l'urbanisation importante qu'a connue la commune ces dernières années et de la vétusté de la station existante, un nouvel ouvrage de traitement de 1500 EH a été achevé en septembre 2009.

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	Charge (kg DBO5/j)	
boues activées	-	-	900	135	54	non

Tableau 19 : Caractéristiques de la station d'épuration de Plaimpied-Givaudins

Dans l'attente de la mise en service du nouvel équipement, les performances de traitement visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 et celles relevant du classement en zone sensible (N,P).

Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement d'élimination minimum (%)
DBO5	35	60
DCO	/	80
MES	/	50
NGL *	15	70
Pt *	2	80

* en moyenne annuelle

Tableau 20 : Objectifs de traitement de la station d'épuration de Plaimpied-Givaudins

c) Charges reçues

Dans la continuité des exercices précédents, les conditions de fonctionnement de la station d'épuration se caractérisent par un taux de charge hydraulique et organique élevé (> 100%).

d) Performances épuratoires

Des performances en adéquation avec les objectifs ci-dessus sont ponctuellement possibles. La conception de la filière de traitement en place se révèle toutefois difficilement compatible avec l'obtention de performances élevées et continues en matière d'élimination du phosphore notamment.

e) Production de boues

La production de boues s'établit pour 2009 à 15,82 tonnes de matières sèches, en augmentation par rapport à 2008 (10,42 TMS) et surtout par rapport à 2006 (pm : 5 TMS), année de transition durant laquelle l'exploitation en régie de la station d'épuration a débuté. Le poids élevé des boues est toutefois lié à la proportion élevée de réactif de déphosphatation, dont le pouvoir lestant a été nécessaire.

Après déshydratation mobile, les boues font l'objet d'un compostage sur la plateforme spécifique de la Lyonnaise des Eaux située route des Quatre Vents à BOURGES. Depuis septembre 2009, la déshydratation des boues a lieu sur le site de la nouvelle station d'épuration, par un équipement de vis sans fin (ADEQUAPRESS).

Le compost produit fait l'objet d'une valorisation agricole dans le cadre d'un plan d'épandage réglementaire piloté par le prestataire précité.

3.6 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA CHAPELLE SAINT URSIN

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	22 211	11	1 403	140 213

Tableau 21 : Caractéristiques du système de collecte de La Chapelle Saint Ursin

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	Charge (kg DBO5/j)	
boues activées	1988	S.O.A.F.	3500	700	190	oui

Tableau 22 : Caractéristiques de la station d'épuration de La Chapelle Saint Ursin

Le dossier d'autorisation de rejet, finalisé dans le cadre de l'étude-diagnostic du système d'assainissement, est en cours d'instruction par la Police de l'Eau. Pendant cette période transitoire, les performances visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 et celles relevant du classement en zone sensible (N, P), l'effluent devant respecter les concentrations ou les rendements (cf annexes I et II de l'arrêté précité).

Paramètre	Concentration (moyenne journalière en mg/l)	rendement minimum (%)
DBO5	35	70
DCO	125	75
MES	35	90
NGL *	15	70
Pt *	2	80

* en moyenne annuelle

Tableau 23 : Objectifs de traitement de la station d'épuration de La Chapelle Saint Ursin

c) Charges reçues

	Capacité nominale de la station	Charge en entrée	pourcentage de la capacité nominale
débit (m3/j)	700	463 *	66%
DCO (kg/j)	420	369 **	87%
DBO5 (kg/j)	190	139 **	73%
MES (kg/j)	315	155 **	49%
NTK (kg/j)	52,5	38 **	72%
Pt (kg/j)	14	5,2 **	37%

* moyenne annuelle

** d'après 12 bilans d'autosurveillance

Tableau 24 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de La Chapelle Saint Ursin

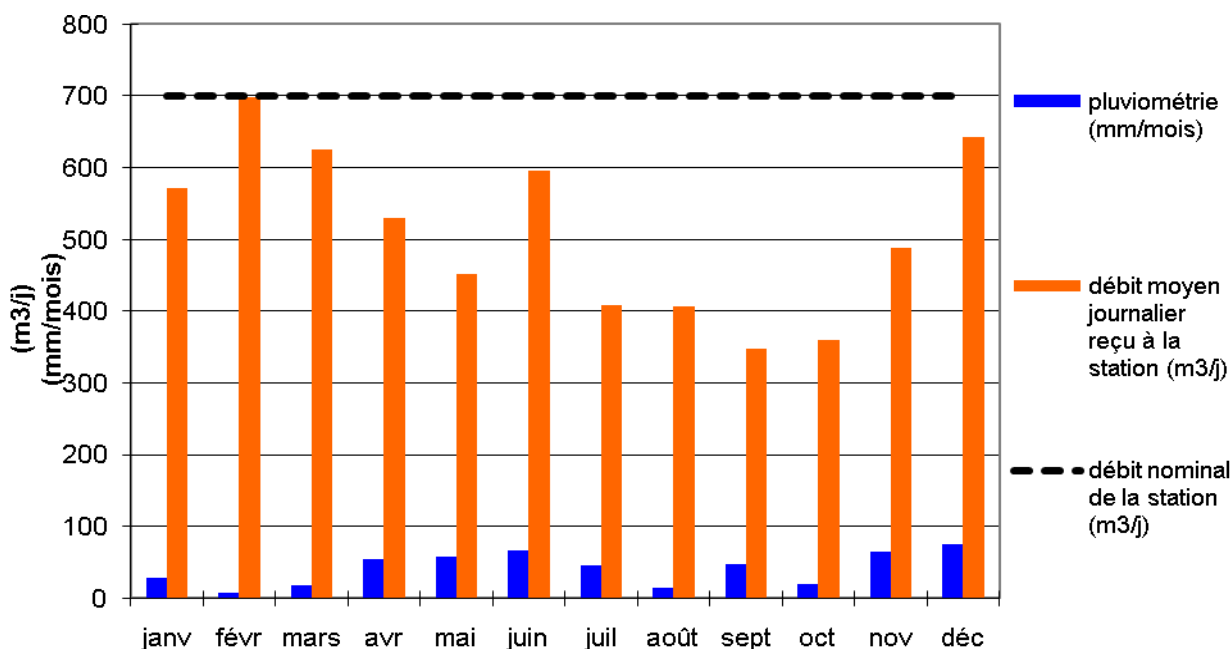


Figure 8 : Evolution des débits mensuels et de la pluviométrie reçus à la station d'épuration de La Chapelle St Ursin

Le débit moyen reçu s'élève à 503 m³/jour, en recul de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Les surcharges hydrauliques ont eu lieu principalement en février et décembre, en corrélation avec des infiltrations d'eaux claires parasites de nappe.

L'étude-diagnostic achevée en 2008 confirme l'influence combinée des eaux claires parasites de nappe et des eaux de ruissellement pluvial sur les débits en entrée de filière de traitement. Le taux de charge hydraulique s'établit à 66 % en 2009, et ne constitue pas à lui seul un indicateur justifiant le déclassement de la station d'épuration.

La charge organique moyenne reçue en tête de filière est en recul par rapport à 2008, et s'établit à 87% de la capacité nominale pour le paramètre DCO. Il convient toutefois de préciser que pour la pollution carbonée, 16% des bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance témoignent d'un dépassement de la capacité nominale de traitement.

L'étude-diagnostic préconise dans ces conditions une dynamique d'élimination d'eaux claires parasites sur les infrastructures publiques et privées, ainsi qu'une réflexion sur l'avenir de la station d'épuration. Ce point devra tenir compte de la fragilité du milieu récepteur (l'Oriot) et de son objectif de qualité ambitieux (1 B).

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration moyenne des effluents rejetés (mg/l)	Concentration maximale visée (mg/l)	Rendement moyen (%)	Rendement minimum visé (%)
DCO**	37,1	125	95,4	75
DBO5**	6,1	35	98	70
MES**	9	35	97,4	90
NGL**	12	15	85	70
Pt**	0,42	2	94	80

** établi à partir de 12 mesures d'autosurveillance

Tableau 25 : Qualité des effluents rejetés par la station d'épuration de La Chapelle Saint Ursin

Malgré les surcharges ponctuelles, le fonctionnement est très satisfaisant pour l'élimination de la pollution carbonée, particulaire et phosphorée. Les rejets en azote sont en amélioration par rapport à l'exercice précédent, qui avait été marqué par un dysfonctionnement de la sonde d'oxydo-réduction.

e) Production de boues

La production de boues s'établit pour 2008 à 43,57 tonnes de matières sèches, en baisse de 15% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la faible représentativité des mesures de siccité liées au prélèvement. La filière de valorisation comprend une première phase de déshydratation sur site par centrifugeuse mobile. Les boues font ensuite l'objet d'un compostage sur support ligneux sur la plateforme spécifique située à Bourges. Le sous-produit final est valorisé en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage réglementaire.

3.7 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SUBDRAY

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	2 340	-	18	20 660 (1)

(1) Calendrier de relève modifié par rapport à 2008

Tableau 26 : Caractéristiques du système de collecte au Subdray

Le réseau collectif d'assainissement dessert exclusivement la zone d'activité du César, à l'exclusion du Bourg proprement dit.

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m ³ /j)	Charge (kg DBO ₅ /j)	
boues activées	1991	C.S.A	600	90	35	non

Tableau 27 : Caractéristiques de la station d'épuration du Subdray

Le dossier d'autorisation de rejet, finalisé dans le cadre de l'étude-diagnostic du système d'assainissement, est en cours d'instruction par la Police de l'Eau. Dans l'intervalle, les performances visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 et celles relevant du classement en zone sensible (N, P), l'effluent devant respecter les concentrations ou les rendements (cf annexes I et II de l'arrêté précité).

Paramètre	Concentration (moyenne journalière en mg/l)	Rendement d'élimination %
DBO ₅	35	60
DCO	/	60
MES	/	50
NGL	15	70
Pt	2	80

Tableau 28 : Objectifs de traitement de la station d'épuration du Subdray

c) Charges reçues

L'évolution des débits reçus et de la pluviométrie mettent en évidence les éléments suivants :

- Le débit moyen reçu est de 67 m³/jour et représente 74 % de la capacité nominale
- L'évolution mensuelle des débits montre l'influence des eaux claires parasites de mars à mai.

L'étude-diagnostic achevée en 2008 confirme par ailleurs l'intrusion localisée d'eaux claires parasites dans le réseau. Les taux de charge hydraulique et organique mesurés ne constituent pas des facteurs déterminants pour la restructuration de la station d'épuration (respectivement +74 % et 25 %). La réflexion devra davantage tenir compte de la fragilité du milieu récepteur (la Margelle dans sa partie amont) et de son objectif de qualité ambitieux (1 B).

L'ensemble des réseaux de collecte des eaux usées relève de la compétence du Conseil Général du Cher. Il conviendrait que la problématique de gestion de ces réseaux fasse l'objet d'une mise à plat.

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration des effluents rejetés (mg/l)*	Concentration maximale (mg/l)	Rendement moyen (%)	Rendement minimum visé (%)
DCO	46	/	88	60
DBO5	6	35	95	60
MES	10	/	95	50
NGL	5,3	15	89	70
Pt	2	2	70	80

* d'après 1 bilan d'autosurveillance

Tableau 28 : Qualité des effluents rejetés par la station d'épuration du Subdray

En limite de conformité pour le paramètre phosphore, les rejets sont toutefois globalement conformes aux objectifs visés, et les rendements d'élimination sur la pollution carbonée, particulaire et azotée sont très élevés. La mise en œuvre d'un traitement physico-chimique du phosphore est programmée pour 2010.

e) Production de boues

La production de boues s'établit à 2,78 tonnes de matières sèches, en recul de 39 % par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre s'explique par les faibles capacités de stockage des boues sur site (absence de silo), ainsi que par les conditions de gel de décembre 2009. Le fonctionnement de la filière de production de boue est en effet tributaire d'une première étape de transport sous forme liquide, vers la station d'épuration de la Chapelle Saint Ursin, avant centrifugation mobile.

3.8 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT GERMAIN DU PUY

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (km)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	17,9	4	1 843	182 936
unitaire	16,5			

Tableau 30 : Caractéristiques du système de collecte de Saint Germain du Puy

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Les données analysées se rapportent à la station d'épuration des Augustins qui recueille l'ensemble des effluents produits, la station d'épuration de Fenestrelay ayant été transformée en station de refoulement en 2008.

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	Charge (kg DBO5/j)	
boues activées	1992	T.E.S.	9 830	1 355	590	oui

Tableau 31 : Caractéristiques de la station des Augustins (Saint Germain du Puy)

L'autorisation de rejet fait l'objet d'un arrêté Préfectoral du 14 novembre 2008. Les performances à respecter sont les suivantes :

Paramètre	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal (%)	Valeurs rédhitoires (mg/l)
DBO5	25	90	50
DCO	125	85	250
MES	35	90	85
NGL	15	75	
Pt	2	92	

Tableau 32 : Objectifs de traitement de la station d'épuration de St Germain du Puy

c) Charges reçues

	Capacité nominale de la station	Charge en entrée de station	pourcentage de la capacité nominale
débit (m3/j)	1355	483 *	35%
DCO (kg/j)	1179	402 **	34%
DBO5 (kg/j)	590	172 **	29%
MES (kg/j)	884	144 **	16%
NTK (kg/j)	147	41 **	28%
Pt (kg/j)	39	6 **	15%

* moyenne annuelle

** d'après 11 bilans 24 h au titre de l'autosurveillance

Tableau 33 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de St Germain du Puy

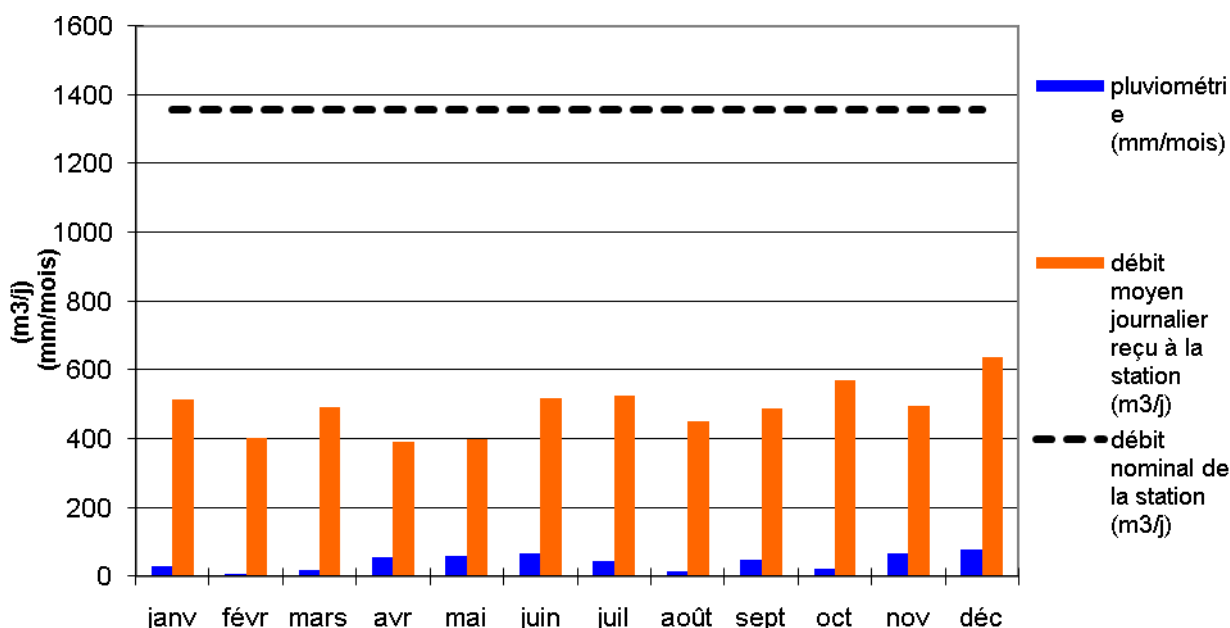


Figure 9 : Evolution des débits mensuels de la pluviométrie reçus à la station d'épuration de St Germain du Puy

Les charges reçues sont comparables à celles de l'exercice 2008, le taux de charge variant, selon le paramètre considéré, de 15 à 35 %.

L'influence directe de la pluviométrie sur les débits admis est peu marquée en raison du périmètre limité du réseau en mode unitaire. L'influence saisonnière des eaux claires parasites a été marquée d'octobre à décembre.

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration moyenne des effluents rejetés (mg/l)	Concentration maximale visée (mg/l)	Rendement moyen (%)	Rendement minimum visé (%)
DCO**	34,8	125	96	85
DBO5**	3,7	25	99	90
MES*	4,9	35	98	90
NGL**	7,6	15	97	75
Pt**	0,54	2	95	92

** établi à partir de 11 bilans d'autosurveillance

Tableau 34 : Qualité des effluents rejetés par la station d'épuration de St Germain du Puy

La qualité du rejet est conforme aux performances visées et les rendements d'élimination sont très élevés, y compris sur l'azote et le phosphore. Ces résultats d'autosurveillance sont à nuancer par les perturbations ponctuelles déclenchées par les gens du voyage sédentaires à proximité du site (blocage du pont racleur), le gel subi en décembre et les pannes ponctuelles du préleveur automatique.

Les préleveurs d'entrée et de sortie ont par ailleurs été restaurés suite aux actes de vandalisme commis en 2008, et le fonctionnement du préleveur de sortie a été pérennisé par la réalisation d'un abri maçonné clos.

e) Production de boues

La production de boues atteint 60,81 tonnes de matières sèches, en augmentation de 20% par rapport à l'exercice précédent dans un contexte de fonctionnement stabilisé de la filière.

3.9 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MORTHOMIERS

a) Caractéristiques du système de collecte

Type de réseau	Longueur (m)	Poste de relèvement	Nombre d'usagers raccordés	Volume annuel facturé (m3)
séparatif	3 000	2	294	21 773

(1) Calendrier de relève modifié par rapport à 2008

Tableau 35 : Caractéristiques du système de collecte de Morthomiers

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Procédé de traitement	Date de mise en service	Constructeur	Capacités nominales			Déphosphatation physicochimique
			eqh	débit (m3/j)	Charge (kg DBO5/j)	
boues activées	1979/1995	Sabla - Technipompe	630	140	38	non

Tableau 36 : Caractéristiques de la station d'épuration de Morthomiers

Le dossier d'autorisation de rejet, finalisé dans le cadre de l'étude-diagnostic du système d'assainissement, est en cours d'instruction par la Police de l'Eau.

Dans l'intervalle, les performances visées sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007 et celles relevant du classement en zone sensible (N, P), l'effluent devant respecter les concentrations ou les rendements (cf annexes I et II de l'arrêté précité).

Paramètre	Concentration (moyenne journalière en mg/l)	Rendement d'élimination
DBO5	35	60
DCO	/	60
MES	/	50
NGL	15	70
Pt	2	80

Tableau 37 : Prescriptions applicables au rejet de la station d'épuration de Morthomiers

c) Charges reçues

	Capacité nominale de la station	Charge en entrée de station	pourcentage de la capacité nominale
débit (m ³ /j)	140	89 *	63%
DCO (kg/j)	76	67,9 **	89%
DBO5 (kg/j)	38	28,4 **	74%
MES (kg/j)	57	33,9 **	59%
NTK (kg/j)	9,5	7,2 **	75%
Pt (kg/j)	2,5	1,1 **	44%

* moyenne annuelle

** d'après 3 bilans d'autosurveillance

Tableau 38 : Charges de pollution reçues à la station d'épuration de Morthomiers

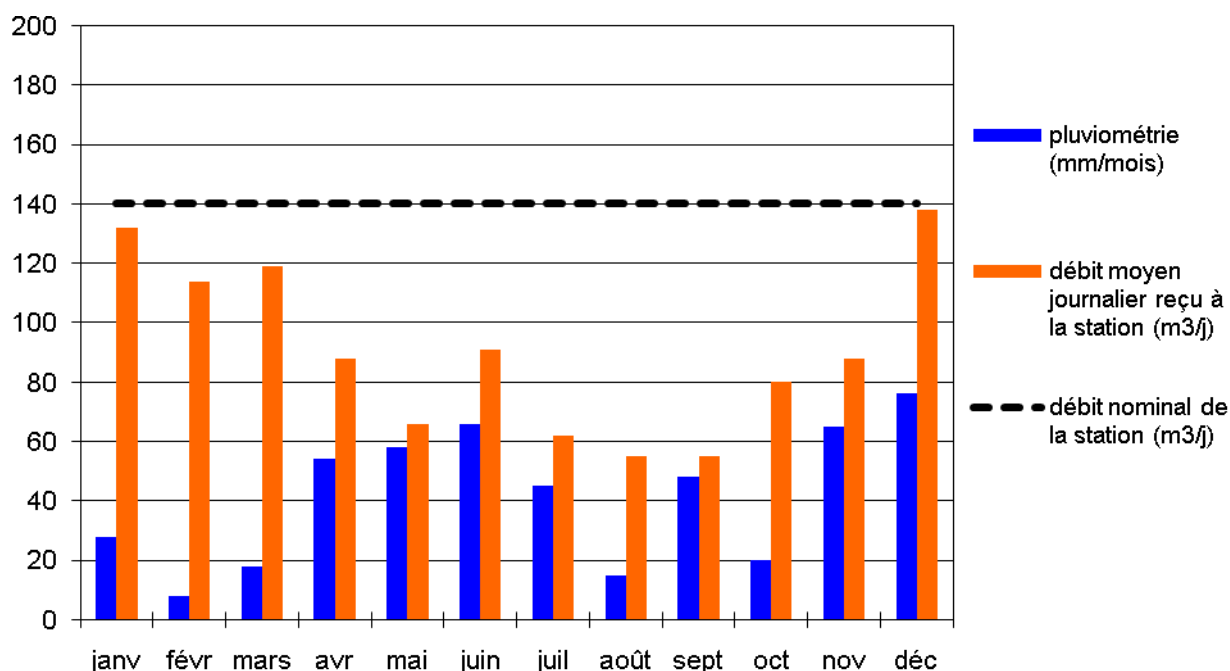


Figure 11 : Evolution de la pluviométrie et des débits mensuels reçus à la station de Morthomiers

On notera l'influence combinée des eaux de ruissellement pluvial et des eaux claires parasites de nappe sur les débits amis en tête de filière de traitement. On notera également que les charges moyennes reçues sont élevées, et atteignent la capacité nominale pour la pollution carbonée et azotée. Ce commentaire est toutefois à relativiser en fonction du faible nombre de mesures, et de la représentativité des prélèvements en entrée, réalisées dans la bêche de relevage.

L'étude-diagnostic achevée en 2008 confirme par ailleurs l'intrusion localisée d'eaux claires parasites en quantité importante (48 m³/j) dans le réseau.

L'étude confirme également les limites fonctionnelles du clarificateur dont la capacité a été recalculée à 95 m³/j, au lieu de 140 m³/j, et les difficultés de traitement par temps de pluie qui en résultent.

d) Performances épuratoires

Paramètre	Concentration moyenne des effluents rejetés (mg/l)*	Concentration maximale visée (mg/l)	Rendement moyen (%)	Rendement minimum visé (%)
DCO	31,7	/	95	60
DBO5	3,3	35	98	60
MES	9,7	/	97	50
NGL	18,7	15	78	70
Pt	1,3	2	86	80

*d'après 2 bilans d'auto-surveillance

Tableau 39 : Qualité des effluents rejetés par la station de Morthomiers

La qualité des effluents est conforme aux objectifs visés, malgré des difficultés dans le traitement de l'azote, liée à la vétusté de la station d'épuration et à l'impossibilité de réguler finement l'aération en fonction de la charge entrante.

En novembre 2009, la turbine du bassin d'aération a été remplacée par un matériel reconditionné en provenance de l'ancienne station d'épuration de Plaimpied-Givaudins. Le dispositif de raclage du clarificateur a été remplacé par un matériel neuf posé en février 2010. A moyen terme, une réflexion sur la restructuration de la station d'épuration pourra être engagée. Celle-ci devra tenir compte de la fragilité du milieu récepteur (La Margelle) et de son objectif de qualité ambitieux (1 B).

e) Production de boues

La production de boues s'établit à 8,06 tonnes de matières sèches stable par rapport à 2008. Les consignes d'exploitation, basées sur les capacités de stockage en silo disponibles sur site, ainsi que la gestion des eaux de colature du silo, contribuent à un fonctionnement stabilisé.

3.10 - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE BOURGES - SAINT DOULCHARD – TROUY NORD – PLAIMPIED LE PORCHE

Ce système d'assainissement résulte d'un arrêté préfectoral du 9 juin 1998 créant une carte d'agglomération ; les réseaux d'assainissement convergent vers la station d'épuration de Bourges Saint Sulpice.

a) Caractéristiques du système de collecte

	Type de réseau	Longueur (km)	Poste de relèvement	Nombre d'abonnés	Volume annuel facturé (m3)
Bourges	séparatif	224,5	35	18 704	3 595 121
Saint Doulchard	séparatif	46,5	7	3 640	501 628
Trouy Nord	séparatif	4,7	2	605	59 086
Plaimpied le Porche	séparatif	1	1	26	3 068
TOTAL		277	45	22 975	4 158 903

Tableau 40 : Caractéristique du système de collecte de Bourges

b) Caractéristiques de la station d'épuration

Date de mise en service	1989
Constructeur	OTV
Procédé de traitement	boues activées
Capacités nominales	
ouvrages de prétraitement (eqh)	105 000
ouvrage de traitement biologique (eqh)	96 000
débit (m3/j)	18 480
charge de DBO5 (kg/j)	5 750
charge de DCO (kg/j)	13 950
charge de MES (kg/j)	7 350
charge de NTK (kg/j)	1 764
charge de Pt (kg/j)	287

Tableau 41 : Caractéristiques de la station d'épuration de Bourges

Le cours d'eau récepteur est l'Yèvre, dont l'objectif de qualité est 1B.

L'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 fixe les prescriptions applicables au rejet de la station d'épuration de Bourges, rappelées dans le tableau 42. Une nouvelle demande d'autorisation a fait l'objet d'une enquête publique close le 9 décembre 2008. Les objectifs actuellement en cours d'instruction par la Police de l'Eau sont les suivants :

Paramètre	Concentration maximale mg/l (*)(**)	Rendement minimal % (*)(**)	Valeurs réhibitoires mg/l
DBO5	15 (25)	95 (90)	50
DCO	50 (90)	95 (85)	250
MES	20 (35)	90 (90)	85
NGL	10 (10)	85 (85)	
Pt	1 (1)	90 (90)	

Tableau 42 : (*) Objectifs de rejet en cours d'instruction relatifs à la réduction des flux de substances polluantes pour la station de Bourges en période critique (juillet à octobre inclus)

() Objectifs fixés par arrêté préfectoral du 13 novembre 2000**

c) Charges reçues

	Capacité nominale de la station	Charge reçue en entrée de station	pourcentage de la capacité nominale
débit (m3/j)	18 480	13 250 *	72%
DCO (kg/j)	13 950	11 016 **	79%
DBO5 (kg/j)	5 750	4 640 ***	81%
MES (kg/j)	7 350	5 012 **	68%
NTK (kg/j)	1 764	1 076 ***	61%
Pt (kg/j)	287	141 ***	49%

* moyenne annuelle

** d'après 365 bilans 24 h

*** d'après 104 bilans 24h

Tableau 43 : Charges de pollution reçues à la station de Bourges

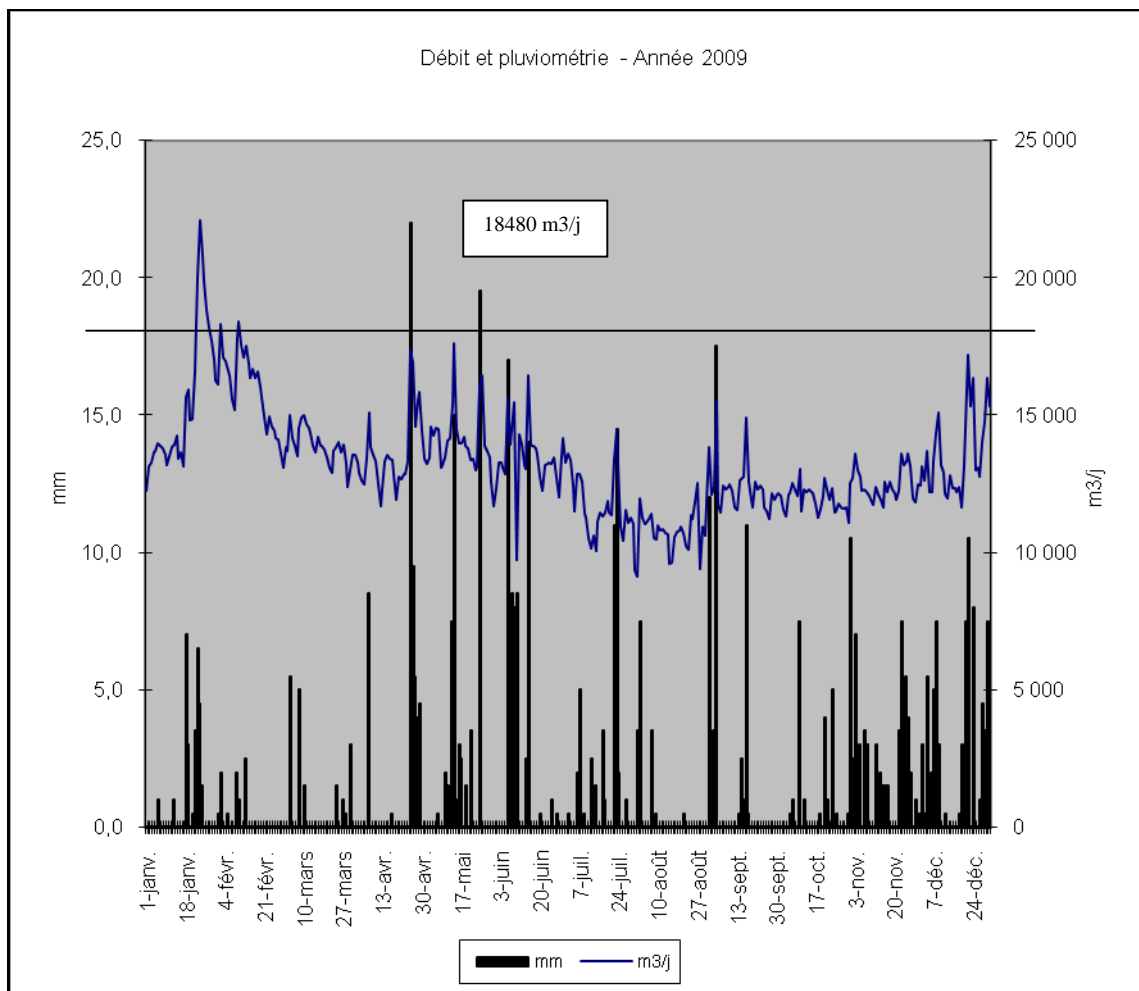


Figure 12 : Evolution de la pluviométrie et des débits reçus à la station d'épuration de Bourges

Les débits moyens reçus sont en recul par rapport à 2008 (-10%) et le taux de charge hydraulique s'établit à 72%. Le nombre de jours de dépassement de la capacité nominale est de 5 jours en 2009, en diminution sensible par rapport à 2008 (42 jours). L'année 2009 a en effet été marquée par une pluviométrie moins élevée et quelques pics répartis tout au long de l'année. La réponse des nappes à la pluviométrie et du système d'assainissement aux infiltrations d'eaux claires parasites ont ainsi été plus favorables en 2009. Toutefois, cette situation semble propre à l'exercice et ne peut être extrapolée aux années futures.

Les charges moyennes reçues sont toutes en recul par rapport à 2008. La diminution observée, de l'ordre de 1 à 2%, n'est pas significative. La tendance cumulée depuis l'exercice 2007 confirme toutefois une baisse globale des charges moyennes de 4 à 13%.

Les charges maximales reçues dépassent les capacités nominales de l'ouvrage pour la pollution carbonée et particulaire, tout en se stabilisant dans un intervalle de 100 à 180%. Le nombre de jours de dépassements de la capacité nominale en DCO s'établit à 11 jours en 2009, chiffre en diminution par rapport à 2008 (27 jours).

Ces événements aléatoires et ponctuels n'entraînent pas d'altérations du traitement de l'effluent.

d) Performances épuratoires et conformité aux exigences réglementaires

Paramètre	Concentration moyenne des effluents rejetés (mg/l)	Concentration imposée (mg/l)	Rendement (%)	Rendement imposé (%)
DCO *	30,7	50	96	95
DBO5 **	8,7	15	98	95
MES *	11,5	20	97	90
NGL **	10,1	10	87	85
Pt **	0,77	1	92	90

* d'après 365 bilans 24h

** d'après 104 bilans 24h

Tableau 44 : Qualité des effluents rejetés par la station d'épuration de Bourges

Les performances sont d'un bon niveau, aussi bien en rendement qu'en concentration, et les rejets sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral en cours d'instruction, à l'exception d'une valeur rédhitoire obtenue sur le paramètre MES (120 mg/l le 7 décembre 2009, par rapport à une norme de 85 mg/l). Le nombre de valeurs rédhitoires est en baisse par rapport à 2008 (une occurrence au lieu de quatre). Cette unique non-conformité liée à la difficulté du paramétrage de la sonde de détection de voile de boues du clarificateur n°2 ne doit pas masquer les difficultés d'exploitation rencontrées au cours de l'exercice :

- Gel intense et prolongé en janvier 2009, entraînant une inactivation de la flore bactérienne nécessaire au traitement de l'azote.
- Dysfonctionnement d'une rampe d'aérovis les 18 et 19 janvier 2009, matériel à présent marginal dans le parc des stations d'épuration de plus de 100 000 EH et dont la maintenance nécessite un savoir faire et un réseau partenarial spécifiques.
- Coupure d'alimentation électrique d'une durée de 1 h 40 mn le 5 janvier 2009, sans information préalable par EDF.

Ainsi, la valeur rédhitoire sur le paramètre MES a été approchée à plus de 90% à trois autres reprises en janvier 2009, témoignant d'un fonctionnement perturbé sous l'action cumulée des facteurs précités.

On notera, également, que le traitement de l'azote est en recul par rapport à 2008 (pm 6,4 mg/l et 91%), et respecte les limites de rendement imposées tout en dépassant faiblement les limites de concentration admises (87% par rapport à 85% et 10,1 mg/l par rapport à 10 mg/l).

Cette situation a été observée au-delà de la période de gel hivernal et peut s'expliquer par le plan de charge de l'exercice, au cours duquel trois événements exceptionnels et fortement impactants se sont superposés, mobilisant l'ensemble des ressources en personnels disponibles :

- Vidange complète et réparations urgentes sur le clarificateur n°2 de la station d'épuration de Bourges.
- Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Plaimpied-Givaudins et préparation de la certification environnementale ISO 14001 sur ce site.
- Renouvellement en urgence de la turbine d'aération de la station d'épuration de Morthomiers.

e) Production de boues et de sous-produits

La filière de traitement génère les sous-produits principaux suivants : boues, sables, refus de dégrillage. Les graisses font l'objet d'une élimination commune avec les refus de dégrillage.

Les sables produits sont issus du prétraitement, à l'exclusion des sables de curage des réseaux, pour lesquels la station n'est pas conçue. Les sables produits sont éliminés, après lavage et égouttage, en Centre d'Enfouissement Technique, tout comme les refus de dégrillage.

Les quantités produites en 2009 s'établissent comme suit :

Sous produits	Quantité (tonnes)
Sables	39
Refus de dégrillage	292
Boues (Matières sèches)	1 470

Tableau 45 : Sous produits de la station de Bourges

La production de boues est en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent dans un contexte de fonctionnement optimisé de la centrifugeuse. La production de sables et refus de dégrillage est en diminution de 8% par rapport à 2008, suite aux améliorations apportées à l'équipement de lavage des sables et à l'égouttage global des sous-produits.

4 - Indicateurs financiers

4.1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

4.1.1 Redevance et principes tarifaires

Le Service de l'Assainissement émet une redevance basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relevés de compteurs.

Le tarif de la redevance est révisé chaque année et voté par le Conseil Communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. De plus, depuis 2004, le tarif fait l'objet d'une modulation par commune de façon à converger vers un tarif unique qui sera atteint en 2014.

Principes tarifaires communs à l'ensemble du périmètre de Bourges Plus :

- Suppression de la tarification dégressive à partir du 1^{er} janvier 2009, par délibération du Conseil Communautaire du 7 novembre 2008, en application de la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006.
- Pour les industriels bénéficiant d'une convention de rejet, un coefficient de pollution dont la valeur dépend de la concentration en matières polluantes rejetées, est appliqué au tarif de base.

Principes tarifaires liés au mode de gestion du service :

- Dans le périmètre exploité en régie, la redevance ne comporte pas à ce jour de part fixe.
- Dans le périmètre du service exploité par un délégataire, la redevance comprend une partie revenant au délégataire et une partie revenant à la collectivité. La partie revenant au délégataire peut comporter une part fixe et une part variable, selon les dispositions contractuelles fixées pour les communes avant transfert de compétence vers Bourges Plus.

4.1.2 Tarifs 2009 de l'assainissement collectif

Pour le deuxième semestre 2009, les tarifs s'établissaient de la façon suivante:

Communes	Régie	Délégation	
	Part variable (€HT/m3)	Part variable collectivité (€HT/m3)	Part fixe collectivité (€HT/an)
BERRY BOUY	1,578		
BOURGES	1,388		
SAINT DOULCHARD	1,287		
LA CHAPELLE SAINT URSIN	1,397		
MORTHOMIERS	1,516		
LE SUBDRAY	1,468		
SAINT GERMAIN DU PUY	1,464		
PLAIMPIED GIVAUDINS	1,525		
MARMAGNE		0	8,80
TROUY		0,776	2,46

Tableau 47 : Tarifs de l'assainissement (part collectivité) en 2009

En intégrant l'ensemble des variables et les tarifs perçus par les délégataires de service public, le prix d'une facture-type d'eau et d'assainissement de 120 m³/an se décline comme suit :

	€ TTC
√ BERRY BOUY :	536,65
√ BOURGES :	431,89
√ LA CHAPELLE SAINT URSIN : ...	435,95
√ MARMAGNE :	467,48
√ MORTHOMIERS :	445,37
√ PLAIMPIED-GIVAUDINS :	455,14
√ SAINT DOULCHARD :	392,14
√ SAINT GERMAIN DU PUY :	456,34
√ LE SUBDRAY :	447,92
√ TROUY :	515,15

4.1.3 Tarifs 2009 de l'assainissement non collectif

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

	Prestation réalisée par le SPANC	Tarifs 2009 HT
Prise en charge du dossier Assainissement Non Collectif Neuf	Ouverture et suivi administratif du dossier	5,23 € (*) par dossier
Contrôle de conception et d'implantation d'un Assainissement Non Collectif Neuf (ANCN)	Contrôle de conception et d'implantation initial	105,02 €
	Contrôle complémentaire de conception sans nouvelle visite de contrôle (le cas échéant)	26,24 €
	Contrôle complémentaire de conception avec nouvelle visite de contrôle (le cas échéant)	93,35 €
	Contrôle complémentaire de conception avec nouvelle visite de contrôle mais sans test de perméabilité	60,41 €
	Visite de conception annulée	27,45 €
Contrôle de bonne exécution d'un Assainissement Non Collectif Neuf (ANCN)	Contrôle de bonne exécution initial	77,92 €
	Contrôle de bonne exécution complémentaire (à la demande du propriétaire)	60,41 €
	Réalisation du plan de récolement de l'installation (à la demande du propriétaire)	48,12 €
	Visite de bonne exécution annulée	27,45 €
Contrôle diagnostic d'un Assainissement Non Collectif	Contrôle diagnostic	27,45 € par diagnostic
Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien d'Assainissement Non Collectif	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	27,45 € / an

(*) Frais de dossier supprimés à compter du 01/07/2009, suite à la reprise en régie de l'activité de contrôle de l'assainissement non collectif neuf

4.2 LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

4.2.1 Dépenses et recettes réelles (extraits du compte administratif)

Recettes réelles de fonctionnement :	10 244 362 €
Recettes réelles d'investissement :	4 132 977 €
Total recettes :	14 377 339 €

Dépenses réelles de fonctionnement :	6 556 918 €
Dépenses réelles d'investissement :	6 675 429 €
Total dépenses :	13 232 347 €

4.2.2 Répartition des principales recettes de fonctionnement

La répartition des principales recettes de fonctionnement fait l'objet de la figure 13, qui illustre les points marquants suivants :

- part de la redevance d'assainissement collectif s'élevant à 62 % du montant total des recettes.
- contribution en hausse des participations pour raccordement à l'égout (PRE) et pour la réalisation des branchements particuliers. (cf. « participations »)
- dernier versement de la prime pour épuration. (cf. « subventions »), avant extinction en 2010.
- apport en hausse des surtaxes pour raccordements non-conformes, des travaux pour compte de tiers, des redevances pour le traitement des matières de vidange et des lixiviats en provenance respectivement des vidangeurs et du centre d'enfouissement technique de Saint Palais. (cf. « autres recettes d'exploitation »)

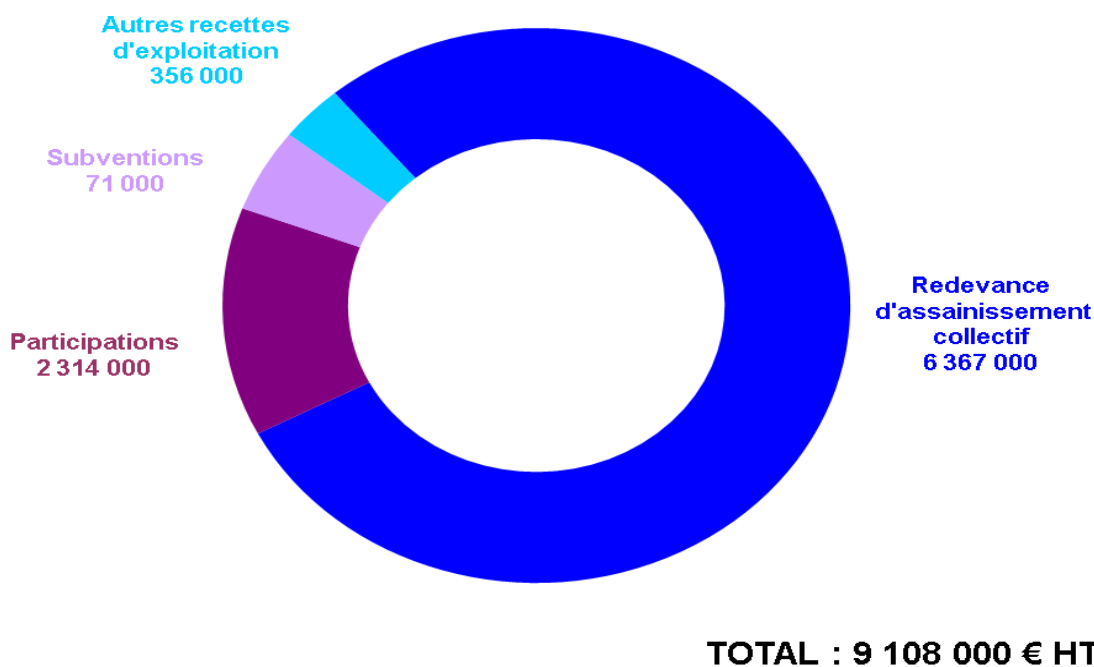


Figure 13 : Répartition des principales recettes de fonctionnement par le Service de l'Assainissement en 2009

4.2.3 Répartition des principales dépenses

Les principales dépenses de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement en études et travaux neufs réalisées en 2009 s'établissent de la manière suivante :

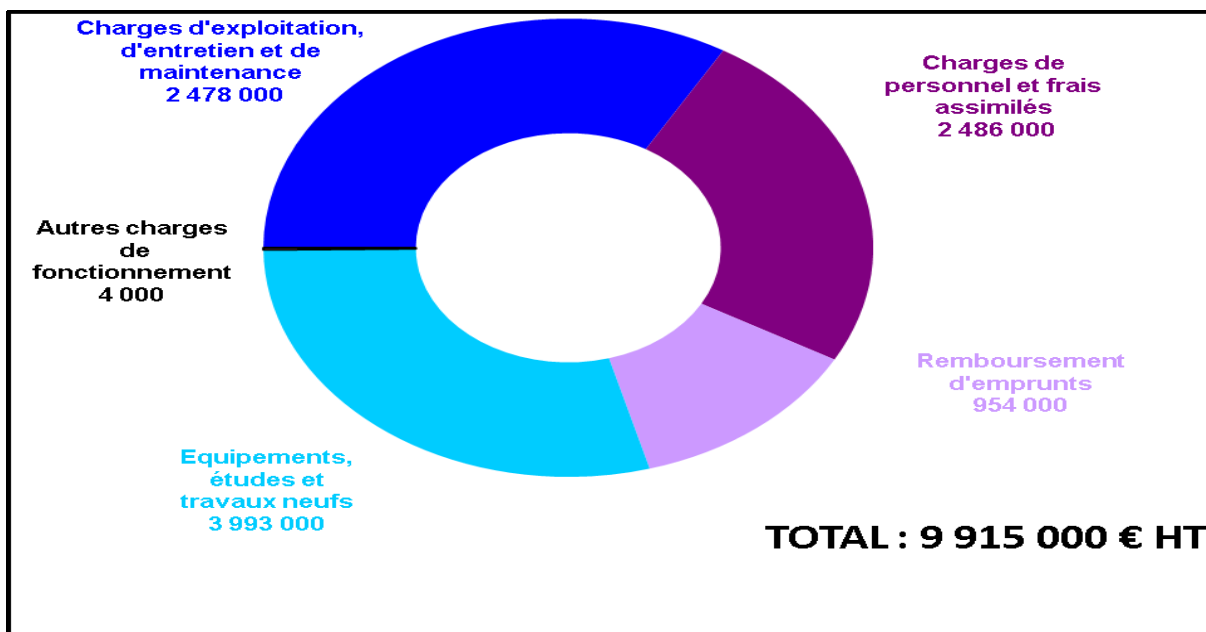


Figure 14 : Principales dépenses 2009

4.2.4 La dette et son évolution

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2009 s'établissait à 8 569 084,01 € HT, les figures 15 et 16 présentant respectivement la répartition par prêteur et l'évolution depuis 2005.

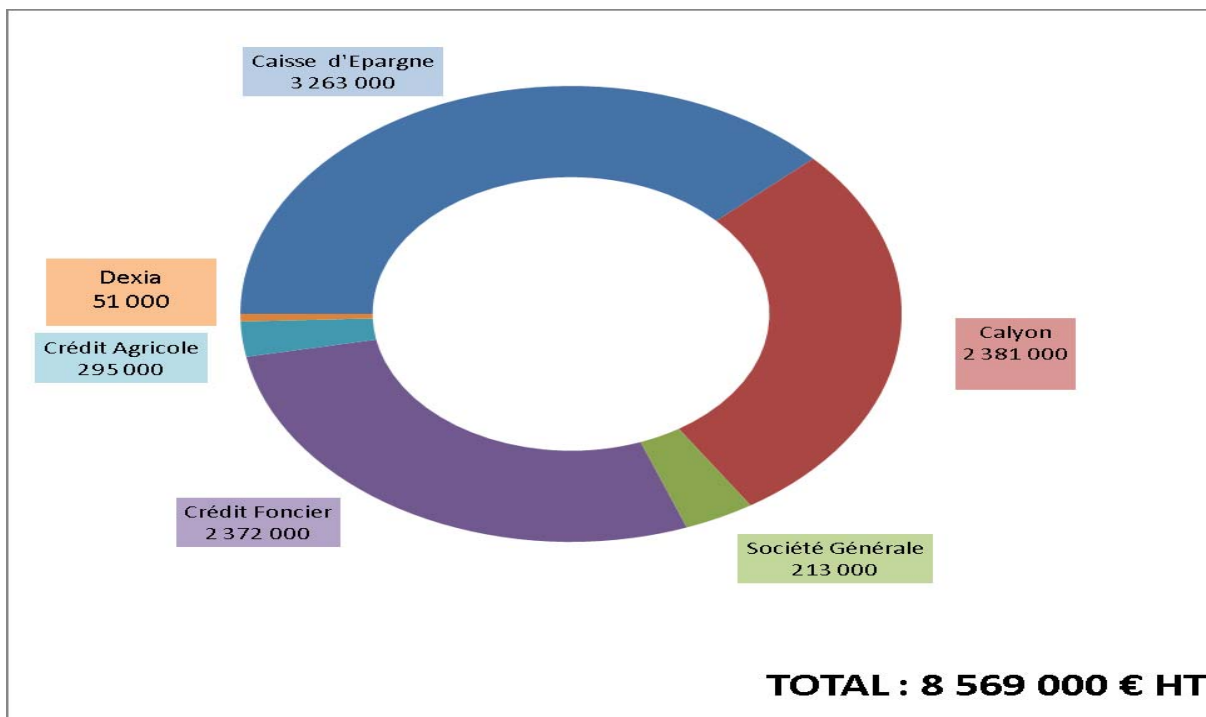


Figure 15 : Etat de la dette (€HT) au 1er janvier 2009

4.2.5 Durée d'extinction de la dette / capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette s'établit à : 23 ans

Le rapport Epargne brute / capital restant dû s'établit à : 2,6 ans

4.2.6 Taux d'intérêt moyen

Le taux d'intérêt moyen est égal à $\frac{\text{Annuité en intérêts, soit } 432\,039}{\text{Encours de la dette } 8\,569\,000} = 5,04 \%$

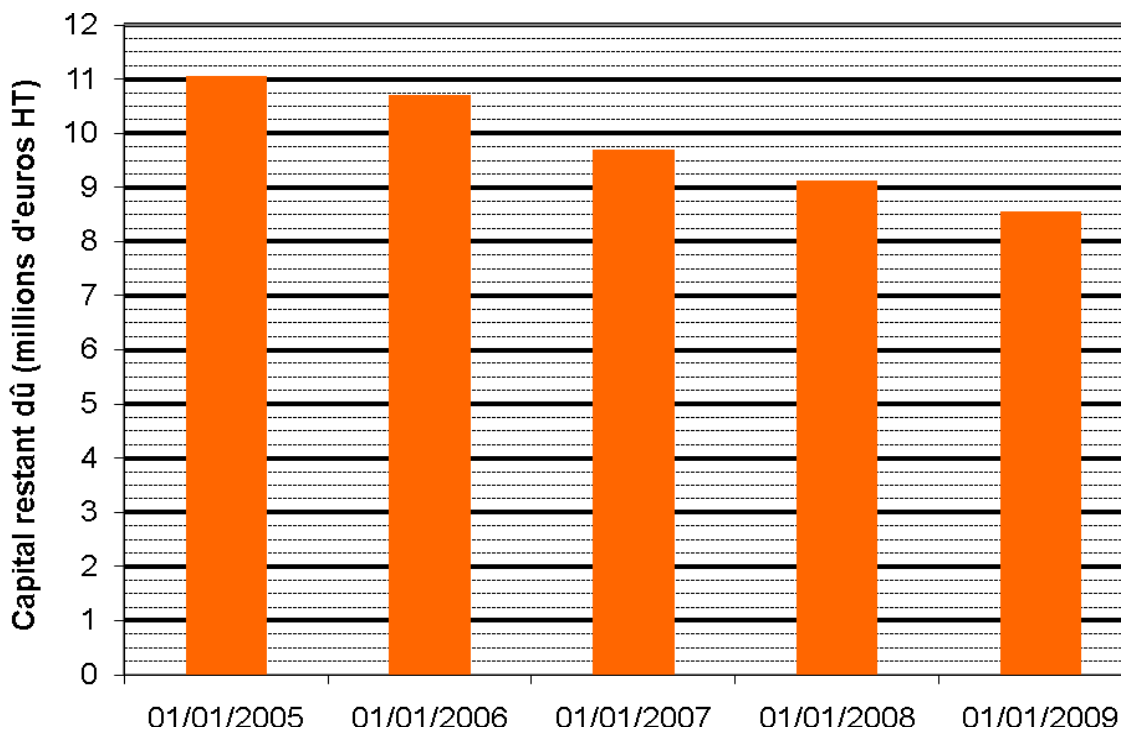


Figure 16 : historique de la dette du service de l'assainissement (M €HT)

5 - Principaux travaux réalisés en 2009

5.1 - CREATION DE BRACHEMENTS D'ASSAINISSEMENT NEUFS

Le nombre de branchements réalisés et sa répartition par communes s'établissent de la manière suivante :

BOURGES : 50
LA CHAPELLE SAINT URSIN : 3
SAINT DOULCHARD : 17
SAINT GERMAIN DU PUY : 3
PLAIMPIED-GIVAUDINS : 3
MORTHOMIERS : 1

TOTAL : 77 branchements neufs réalisés

(p.m. 99 branchements réalisés en 2008)

5.2 -TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU

Les travaux de renouvellement par pose de collecteurs neufs ou par réhabilitation complète de collecteurs existants s'établissent comme suit :

Bourges :	réhabilitation par chemisage	1334 mètres
St Doulichard :	réhabilitation par chemisage	<u>446 mètres</u>

TOTAL (réhabilitation par chemisage) : 1780 mètres

Renouvellement par pose de collecteurs neufs :

Bourges :	Rue de Mazières	12 mètres
Bourges :	Avenue de la Prospective	280 mètres
Bourges :	Route des 4 Vents	1 430 mètres
St Germain du Puy :	Rue de la Fontaine	<u>370 mètres</u>

TOTAL (collecteurs neufs) : 2 092 mètres

Le nombre de regards réhabilités s'établit à : 18 unités

5.3 -TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU

Les extensions suivantes ont été réalisées :

Bourges :	Chemin de Blet	20 mètres
-----------	----------------	-----------

TOTAL : 20 mètres

5.4 -TRAVAUX SUR STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE RELEVEMENT

Les principaux travaux d'équipement et de mise à niveau réalisés sont les suivants :

- Vidange complète et réparations sur parties métalliques immergées du clarificateur n°2 de la station d'épuration de Bourges
- modification de chambres de vannes et de canalisations de refoulement sur stations de refoulements
- mise en eau d'une nouvelle station d'épuration à Plaimpied-Givaudins
- renouvellement de la turbine d'aération et du pont-racleur de la station d'épuration de Morthomiers

5.5 -TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU (2005-2009)

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire de collecteurs chemisés	2 452	3 142	1 530	906	1 780
Linéaire de collecteurs neufs renouvelés	15	447	1 185	1 433	2 092
Taux %	0,65	0,95	0,72	0,62	1,03

Le taux moyen de renouvellement du réseau s'établit à 0,79 % sur la période 2005-2009.

INDICATEURS DE PERFORMANCE – 2009

(décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

Qualité de service à l'utilisateur	
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	3,6
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (pour 100 000 habitants)	3
Gestion patrimoniale	
Taux moyen de renouvellement des réseaux 2009 : (estimé à)	1,03%
Taux moyen de renouvellement des réseaux 2005-2009 : (estimé à)	0,79%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	60 %
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100 km de réseau)	10,13
Gestion financière	
Durée d'extinction de la dette (ans)	23
Performance environnementale	
Conformité de la collecte des effluents	NC
Conformité des équipements d'épuration	NC
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	NC
Taux de boues conformes à la réglementation	100%
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'acte individuel de la Police de l'Eau	NC
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	60
Assainissement non collectif : taux de conformité des dispositifs d'ANC	63%

(NC) : non calculé en attente finalisation SIG et obtention d'actes individuels pris par la Police de l'Eau